Il manquerait soixante magistrats

Publication : mercredi 2 février 2022 12:39

L'Éclaireur du Gâtinais, 2 février 2022

Cour d'appel d'Orléans et capacité à rendre la justice

Il manquerait soixante magistrats

Le tribunal de Montargis, comme ceux d'Orléans, Blois et Tours, est du ressort de la cour d'appel d'Orléans. Celle-ci a récemment fait un point, à défaut d'audience solennelle en début d'année civile. La cour dresse un constat flagrant : le manque de magistrats.

En raison du Covid-19, la cour d'appel d'Orléans n'a pu tenir sa traditionnelle audience solennelle de rentrée. Mais les chefs de cour ont tout de même tenu à évoquer ce qui, en novembre dernier, a constitué l'un des moments forts de l'année 2021 : la « tribune des 7.000 ».

Le mal-être de la profession et les conséquences pour les justiciables

Soit le nombre de magistrats français – le pays en compte quelque 9.000 – ayant dénoncé dans une tribune parue dans *Le Monde* leurs conditions de travail, dégradées, intenables, dévoilant, « pour la première fois sans fard » le mal-être criant de leur profession. Avec, à l'autre bout de la chaîne, des conséquences pour les justiciables.

Discours maintenu par le premier président de la cour d'appel d'Orléans, Thierry Drack, et le procureur général, Denis Chausserie-Laprée. « Nous partageons évidemment le constat de l'écrasante majorité de la profession : celui d'un manque d'effectif, problème par ailleurs soulevé depuis des années à chaque audience solennelle de rentrée », insiste Thierry Drack.

Sur ce volet, la cour d'appel d'Orléans n'est pas nécessairement la mieux lotie. « Nous estimons aujourd'hui notre déficit à une soixantaine de magistrats du siège. »

La France a l'un des plus faibles taux de magistrats par habitants

Pour arriver à ce chiffre, Thierry Drack est allé chercher ceux présentés dans le rapport 2020 de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (Cepej), qui, sur la base de ce qui existe dans les pays de l'Union européenne, a établi une « valeur médiane » du nombre de magistrats pour 100.000 habitants.

Quelque 150 magistrats travaillent sur le ressort de la cour d'appel d'Orléans, dont seulement 13 à Montargis. Il en faudrait presque 16 de plus à Montargis (soit plus du double) pour égaler la dotation moyenne en Europe. (ARCHIVES DE LA COUR D'APPEL : ÉRIC MALOT)

Verdict : « Cette valeur est de 17 magistrats dans l'Union européenne pour 100.000 habitants. En France, elle tombe à 10,80 magistrats et, sur le ressort des quatre tribunaux (*) de la cour d'appel d'Orléans, à 7,10 ».

« Comment parvenir, dès lors, à rendre une justice de qualité, et dans des délais raisonnables ? » Les délais, c'est aussi ce qu'invoquent le premier président de la cour d'appel d'Orléans et le procureur général. Pour la chambre des appels correctionnels, comptez un peu plus de 16 mois sur le ressort de la cour d'appel d'Orléans, avec ce que cela engendre « de sentiment d'insécurité pour les victimes, qui ne voient pas la justice se pencher sur leur dossier avant plus d'un an », rappelle Denis Chausserie-Laprée.

Une question de « démocratie »

« Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que la question des effectifs n'est pas seulement celle de magistrats qui souhaiteraient de meilleures conditions de travail pour leur confort personnel, mais bien avant tout et aussi celle d'une démocratie où les justiciables doivent pouvoir, dans des délais raisonnables, obtenir et contester une décision de justice. Il s'agit là d'un droit fondamental ».

Que les chefs de cour ont tenu à rappeler, voilà quelques jours.

SARAH BOURLETIAS

(*) Les tribunaux judiciaires de Tours, Blois, Orléans, Montargis.

Phoca PDF